

# Séance du 13 Novembre 1938

Le dimanche 13 novembre 1938, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orbay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire

Étaient présents: M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, M. M. Blanchet, Leroux, Flusin, Lefèvre, Delbès, Faurat, Favre, Leroc, Coussaint, Hennegrare, Bauguin, Nautrez, Courtin, Bouteau, Dupré.

Absents excusés: M. M. Magnier et Capson.

M. Coussaint, Secrétaire donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité. Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance

dont il vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormery, directeur de l'association syndicale autorisée Les Jardins d'Orbay, indiquant que les travaux d'électrification de ce lotissement sont en voie d'achèvement et que les dossiers concernant l'eau potable ont été approuvés par la Préfecture.

M. Cormery remercie de l'aide qu'il a trouvée à la Mairie, lors de ses démarches, et demande s'il ne serait pas possible de placer: 1° une plaque émaillée à la limite des 2 territoires d'Orbay et de Logy, indiquant "Orbay", 2° une plaque au début du lotissement indiquant "Rue Buffon" 3° une plaque au croisement des 2 rues du lotissement, indiquant "Rue Buffon et rue Corneille", 4° une plaque à l'extrémité du lotissement indiquant "Rue Corneille".

Le conseil vote à l'unanimité l'achat de ces plaques.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S. N. C. F., indiquant qu'elle doit exécuter très prochainement la substitution des barrières oscillantes, aux barrières actuelles du P. N. 21 de la ligne Paris à Limours, située à la traversée de la rue de la Pacoterie, et demandant si la commune désire profiter de cette occasion pour élargir la chaussée de ce passage à niveau étant entendu que les frais supplémentaires résultant de l'élargissement, y compris la plus-value pour fournitures des barrières plus longues, seraient entièrement à la charge des communes.

Le conseil estimant que la largeur de ce passage est insuffisante pour le trafic de cette rue, rejette la proposition de la S. N. C. F.

Après lecture d'une lettre de la Société Spornante des Eaux, le conseil autorise M. le Maire à signer une convention pour la pose de 38 mètres de canalisations sous le sol de la R. N. 446, destinés à alimenter la propriété de M. Sondag, étant entendu que ce dernier versera directement à la Société Spornante des Eaux le montant des frais de canalisation, et supportera les frais de timbre et d'enregistrement.

Correspondance

lettre Cormery

Remplacement des barrières  
du P. N. 21

Paroys le 12-11-38  
Reçu le 13-11-38

Canalisation d'eau  
Sondag

Remplacement du professeur de Sténographie

Envoyé le 15 novembre 38

Reçu le 29 novembre 38

Refection du chemin de la Butte St Catherine

M. le Maire informe l'assemblée de la démission de M<sup>me</sup> Ange-nard, professeur de Sténographie au cours complémentaire.

Le conseil accepte la nomination de M<sup>lle</sup> Gabriel en remplacement.

M. le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de Villebon, proposant un sectionnement en deux longueurs pour l'entretien du chemin rural N° 8, dit de la butte Sainte Catherine.

La première demi-longueur en partant du front du chemin de fer étant à la charge de la commune de Villebon, et l'autre demi-longueur à la charge de la commune d'Orsay.

Le conseil décide à l'unanimité qu'il n'examinera la question du chemin de la Butte Sainte Catherine qu'autant que le conseil municipal de Villebon la liera avec la mise en viabilité de la rue Mademoiselle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de réparation de l'église sont d'une extrême urgence, ces travaux comprennent :

- 1° La refection des rives du pignon de la chapelle latérale Nord et la réparation de la couverture en ardoises avec gouttières, dufsans de descente et faitages neufs.
- 2° La reprise des bandes de recouvrement en zinc, sur les rives du pignon de la chapelle latérale Sud ;
- 3° la refection complète de la couverture du grand portail, façade ouest.

Le devis de ces réparations est de 20.113 frs.

A l'unanimité, le conseil mandate M. le Maire de façon qu'il intervienne auprès de M. le Curé pour que les réparations soient exécutées de toute urgence.

Le conseil vote une somme de 5.000 frs à titre de participation communale.

En conséquence M. le Curé devra verser à la caisse du receveur municipal dans le délai le plus bref, la somme de 15.113 frs, représentant le minimum à verser par M. le curé, les travaux ne pouvant être commencés que lorsque ce versement sera effectué.

M. le Maire donne connaissance de l'avis du Commissaire-enquêteur, à la suite de l'enquête effectuée pour le projet d'alignement, des rues du Buisson et rue du pont de pierre, et adapte ses conclusions,

Considérant que sur les douze déclarations déposées, huit envisagent l'intérêt général et sont toutes favorables au projet, les quatre déclarations contraires émanent de propriétaires riverains, dont un n'est d'ailleurs pas frappé par le projet.

Que les propriétaires intéressés demandent que l'alignement approuvé le 28 février 1934 soit modifié comme suit : au lieu de faire l'emprise sur les propriétés Pevast, Sefevre et Gond, la faire sur le terrain du chemin de fer.

Travaux de refection de l'église

21 Nov 38  
15 dec 38

alignement des rues du Buisson et rue du pont de pierres.

Envoyé le 15 novembre 38  
Reçu le 28 novembre 38

Le conseil est d'avis que le chemin rural N° 28, doit être élargi conformément au plan approuvé ; que pour le chemin rural N° 38, l'élargissement prévu au plan approuvé ne soit réalisé que s'il n'est pas possible de reporter l'emprise sur le terrain du chemin de fer, (domaine public).

Aucune observation n'ayant été présentée au sujet de l'expropriation conditionnelle, émet un avis favorable à cette formalité.

Legs Parrat

M. le Maire rappelle qu'aux termes du testament de Mme veuve Parrat née Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à l'état de veuve, devant bénéficier d'une rente de 830 frs.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 6 noms : Mmes veuves Lambu, Secombe, Beurel, Barrier, Richard et Marquet, il est procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

Entrée le 15 novembre 38  
Recu le 17 novembre 38

- Mme veuve Richard : 15 voix
- Mme veuve Lambu : 2 "
- Mme veuve Beurel : 1 "
- Mme veuve Secombe : 1 "
- Mme veuve Barrier : 0 "
- Mme veuve Marquet : 0 "

Mme veuve Richard est donc déclarée bénéficiaire du legs Parrat en 1938-39.

Legs Guéttaise

M. le Maire expose à l'assemblée que d'après le testament de M. Guéttaise, une partie de la rente, soit 290 frs doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête désignée par le Conseil Municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants en bas-âge. Elle devra être née dans la commune ou l'habiter depuis au moins dix années.

Entrée le 15 novembre 38  
Recu le 17 " 38

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 3 noms : Mmes veuves Nobis, Halier et Dorme, il est procédé au vote qui a donné les résultats suivants :

Mme veuve Halier née Marie Anne Le Russet, veuve ayant 4 enfants, de 12, 9, 6 et 1 ans, ayant obtenu 19 voix, est désignée comme bénéficiaire du legs en 1938.

Le Conseil, vu la liste d'inscription pour l'apprentissage gratuit, ne comportant qu'un candidat, Roger Suceil, né le 7 octobre 1923 à Crèvecœur, apprenti boulanger chez M. Barge, le désigne à l'unanimité comme bénéficiaire en 1938 du legs, dont le montant est de 292<sup>frs</sup> 50.

Apprentissage gratuit  
Adjudication pour l'entretien des B<sup>ts</sup> communaux

Entrée le 15 novembre 38  
Recu le 24 " 38

Le conseil fixe la date du samedi 17 décembre 1938 à 15 heures, pour l'entretien des bâtiments communaux au rabais sur soumissions cachetées, et désigne M. M. Boutoute et Coussaint, pour assister M. le Maire et M. Velbes en cas d'empêchement.

commission sportive

M. le Maire donne lecture du procès verbal de la commission sportive en date du 22 septembre 1938. Le conseil adopte les conclusions de cette commission.

1° sur la possibilité de donner à l'Épette Sportive l'autorisation d'aménager un stade de secours dans la partie de la prairie des Îles comprise entre le tennis des amis de l'école et l'entrée du stade, la commission sportive accepterait de préférence d'accorder l'utilisation du stade le samedi après-midi et le dimanche matin.

2° Sur le nettoyage du fruit de manière à ce que l'usage de la pompe soit à nouveau possible, la commission constate qu'il existait au stade un fruit et une pompe permettant d'obtenir de l'eau.

Que le stade étant placé sous la sauvegarde des sociétés qui l'utilisent, et une seule l'utilisant, elle estime qu'il lui appartient de remettre en état le fruit et la pompe.

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une entrevue récente avec un représentant de la société Lefornaise des Eaux, il avait été convenu qu'un plan serait soumis par cette société pour la reconstruction du garage en tenant compte des prescriptions du plan d'aménagement d'Orsay, conformément à l'avis de la commission des travaux, dans la réunion du 6 août 1938.

Le conseil est d'avis de demander à la société Lefornaise d'édifier une construction correcte ne dépassant pas le site de la promenade du lac.

Garage de la Sté Lefornaise des Eaux

lotissement de Madagascar

M. le Maire ayant donné lecture d'une lettre de plusieurs propriétaires de ce lotissement, le conseil demande à la commission des travaux de poursuivre l'étude de la mise en viabilité des voies intéressées.

chauffage des classes par le gaz

M. le Maire expose à l'assemblée que l'économie résultant du chauffage des classes par le gaz, sera amoindrie par la prolongation de l'horaire d'allumage nécessitée par les études surveillées du soir.

Le conseil décide d'attendre les résultats de ce mode de chauffage avant de prendre une décision sur la répartition du supplément de dépense.

M. Dupré demande l'éclairage de la côte de Mondétour, les enfants de ce quartier non éclairé ne pouvant assister aux études du soir.

commission de chômage

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission paritaire de chômage et de procéder au remplacement de M. Delahaye, démissionnaire.

Le conseil désigne à l'unanimité M. M. Lefevre et Van-Arez comme délégués du conseil municipal et M. M. Bousaint et Bouquin, comme délégués du Bureau de Bienfaisance.

Envoyé le 15 novembre 1938  
Reçu le \_\_\_\_\_ 1938

Commissions des Travaux et de construction des Ecoles  
Commission des logements militaires  
Commission d'hygiène

M. Leraux est deligue' en remplacement de M. Delahaye' a la commission des Travaux et a la commission des Ecoles.

M. Dupre' remplace M. Cholet  
M. Lefevre remplace M. Delahaye.

L'ordre du jour etant epuise' la seance est levee' a 11h45

*[Handwritten signatures and names: Delbes, Courton, Blanchet, Bouquin, etc.]*

Le lundi 19 decembre 1938

Convocation du Conseil municipal pour le samedi 24 decembre a 15 heures, en seance publique ordinaire, a l'effet d'y deliberer sur les questions portees a l'ordre du jour  
Le Maire

### Reunion du 24 Decembre 1938

Le samedi 24 decembre mil neuf cent trente huit, a quinze heures, a la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses seances, sous la presidence de M. Decauville, Maire d'Orsay.

Etaient presents: M. Decauville, Maire, Leborgne, adjoint  
Blanchet, Leraux, Magnier, Flusin, Lefevre, Delbes, Barbe, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Courton, Boutoute, Dupre.

Excuses: M. H. Kauter, Fournat, Lagton, Chartier

Absents: M. H. Deschamps, Croc.

Le Conseil choisit pour secretaire M. Coustant, lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion qui est adoptee' a l'unanimité.

### Budget primitif de 1939

Monsieur le Maire declare la discussion ouverte sur le budget de 1939, et donne la parole a Monsieur Delbes, rapporteur de la commission des finances. Ce dernier donne lecture de son rapport, ainsi qu'il est rapporte' ci-dessous, en même temps qu'il enume're un a un les articles des Recettes et des dépenses du budget de 1939, l'assemblee' etant appelee' a deliberer au fur et a mesure, sur les augmentations de credit, rendues necessaires.

36

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
sur le projet de budget primitif de 1939

-----

La commission s'est réunie le 10 décembre 1938, pour examiner le projet de budget primitif de 1939, présenté par M. le Maire.

Pour faire face aux dépenses de la commune, le Conseil Municipal dispose tout d'abord des revenus du patrimoine, c'est à dire des revenus de ses immeubles, de ses rentes sur l'Etat, du produit de la régie de la distribution d'eau et de quelques recettes diverses.

Sous le nom de fonds communs, il est attribué aux communes une partie de certains impôts établis par l'Etat (art. 2, 3, 4 et 4 bis du chapitre premier des recettes).

En vertu des dispositions du décret du 17 Juin 1938, l'Etat participe aux services d'intérêt national assurés par les communes. La part de la commune d'Orsay pour l'année 1939, a été provisoirement fixée à 31.399 frs (art. 77 du chapitre premier des recettes)

Conformément aux prescriptions de M. le Préfet, cette somme a été affectée au remboursement anticipé des sommes dues par la commune au département pour dépenses d'assistance de l'année 1937. (art. 95/5 du chapitre premier des dépenses). Le remboursement dû, au titre des années 1935 et 1936 a fait l'objet d'engagements antérieurs du Conseil Municipal et figure au budget sous les deux derniers alinéas des recettes et des dépenses extraordinaires.

Les ressources précitées sont insuffisantes pour permettre à la commune de faire face à toutes ses dépenses. Le Conseil Municipal est donc amené à faire appel à l'impôt, soit sous la forme de taxes locales, soit sous la forme de centimes additionnels.

En dehors de la taxe sur les chiens qui est obligatoire, il n'existe à Orsay, que la taxe sur les instruments de musique à clavier, créée pour 1931 et la taxe d'habitation créée pour 1936.

En ce qui concerne les centimes additionnels, l'article 8 du chapitre I<sup>o</sup> des Recettes (centimes pour insuffisance de revenus) et le total des centimes du chapitre II (centimes extraordinaires) doivent retenir votre attention.

En raison de l'amortissement définitif des emprunts de 1907 (cimetière) et de 1908 (Ecoles) et aussi par suite de l'augmentation de la valeur du centime communal passée de 951 à 968 frs, le nombre des centimes extraordinaires se trouve diminué de 12 unités par rapport au budget de 1938 et le nombre de centimes pour insuffisance de revenus se trouve diminué de 17 unités.

En résumé, les recettes et les dépenses s'équilibrent au chiffre arrondi de 1.365.000 frs, sans augmentation du taux des taxes existantes sans création de taxe nouvelle, sans emprunt nouveau et par rapport au budget de 1938, avec une diminution de 29 centimes additionnels.

Nous examinerons maintenant les articles pour lesquels les chiffres du budget de 1938 ont été modifiés, en indiquant les raisons qui justifient les différences.

RECETTES

ART. 52 - PRODUIT DES CONCESSIONS - Le tarif des concessions dans le cimetière n'ayant pas été révisé depuis plusieurs années, votre commission vous propose : 1<sup>o</sup> - de porter le prix des deux mètres carrés à :

concessions perpétuelles	:	3.000 frs
" centennaires	:	2.000 frs
" trentennaires	:	900 frs
" quinquennaires	:	450 frs

2<sup>o</sup> - de créer des concessions cinquantennaires au prix de 1.500 francs les deux mètres carrés.

La recette à prévoir pour 1939 a été évaluée à 20.000 frs, pour la part de la commune.

ART. 61 - L'augmentation provenant des dispositions du décret du 14 Juin 1938 (art. 11 à 16) qui prévoit une augmentation des droits

d'expédition des actes de l'Etat civil et la création d'un droit sur les légalisations, tous ces droits seront perçus à partir du 1 janvier 1939, par apposition de timbres mobiles.

FRAIS DE POMPAGE LORIN - La somme due par M. LORIN pour frais de pompage se trouve maintenant entièrement payée et n'a plus à figurer au budget. Cette redevance était de 40.000 frs.

DEPENSES

ART. I, I bis, 75 et 46 - Les augmentations sont dues au fonctionnement normal de l'échelle des traitements du personnel communal et à la répercussion sur les assurances sociales.

ART. 22 - Les frais de représentation du Maire, qui n'avaient pas varié depuis 1936 ont été réajustés et portés à 10.800 frs.

ART. 24 - Augmentation demandée par l'administration des postes et acceptée par le Conseil municipal en 1937.

ART. 28 - Les frais d'entretien du cimetière comprennent le salaire du préposé à ce travail.

ART. 77 à 83 - Augmentation de 20 % du budget du service vicinal par rapport à 1938.

Les augmentations constatées à différents articles et notamment à l'article 65 (fournitures scolaires) aux articles 71 et 72 (entretien et éclairage des rues) et à l'article 73 (enlèvement des ordures ménagères) proviennent en partie de l'élévation du prix des fournitures et en partie de l'accroissement des services rendus.

La commission vous propose donc de voter le budget tel qu'il vous est présenté.

Le rapporteur de la commission : signé DELBES

ANNEXE I

REPARTITION APPROXIMATIVE DES DEPENSES PREVUES  
AU BUDGET 1939

---:---:---:---:---:---:---:---

VOIRIE (Vicinalité et communale)	33 %
SERVICE DE LA DETTE .....	21 %
BENEFICIAIRANCE, CHOMAGE .....	16 %
ECOLES PUBLIQUES .....	14 %
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE .....	7 %
ENTRETIEN DES BATIMENTS, BORNES FONTAINES, et SERVICE D'INCENDIE .....	8 %
DEPENSES DIVERSES .....	4 %

ANNEXE N° 2

DETTE COMMUNALE

Au 31 décembre 1938, la dette de la commune, en capital, se monte à 3.615.350 frs, répartie en 10 emprunts différents, dont l'expiration s'échelonne de 1952 à 1968. Pour sept de ces emprunts, le taux d'intérêt est de 5 %, ou très voisin de ce chiffre.

Pour l'emprunt de 150.000 frs contracté en 1926 (dépotoir) le taux est de 7 %,

Pour l'emprunt de 1.350.000 frs, contracté en 1933, le taux est de 2 frs 90 %.

Tout ceci représente ce que j'appellerai la dette à long terme.

Il convient d'y ajouter la dette à court terme dont l'expiration a été fixée en 1942 et 1947. Ce sont les dépenses d'assistance des années 1935-1936 et 1937, que la commune doit rembourser au département.

Au 31 décembre 1938, le capital dû au département se monte à 295.290 francs.

Produit des concessions

Le conseil vote à l'unanimité le nouveau tarif des concessions à partir du 24 décembre 1938, savoir :

- 1° concessions perpétuelles = trois mille francs (3.000.)
- 2° " centennaires = deux mille francs (2.000.)
- 3° " cinquantenaires = mille cinq cent frs (1.500.)
- 4° " trentenaires = neuf cents frs (900.)
- 5° " quinze ans = quatre cent cinquante frs (450.)

Frais de représentation du Maire

approuvé le 11 janvier 1939

Le conseil accepte par 11 voix contre 2 et 2 abstentions, de porter les frais de représentation du Maire à 10.800 frs par an à partir du 1 janvier 1939.

traitements des employés communaux

28 dec 1938  
12 janv 1939

Le conseil approuve à l'unanimité les augmentations des traitements des employés communaux, changeant de classe en 1939 conformément aux statuts et à l'échelle de traitement du personnel communal, et en tenant compte des augmentations votées en 1936 et en 1937.

- Secrétaire de Maire = 18.1432 frs par an à partir du 1<sup>er</sup> avril 1939
- employée dactylographe = 9.360 frs " " du 1<sup>er</sup> Juin 1939
- M. Janot, cantonnier 12.312 frs " " du 1<sup>er</sup> Juin 1939

Budget vicinal 1939

Le Conseil, vu l'arrêté de mise en demeure de M. le préfet en date du 20 Mai 1938.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir dans un bon état de viabilité, les chemins d'intérêt commun, de grande communication et vicinaux,

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1939,

Décide le remplacement par une taxe vicinale des deux journées de prestation d'hommes et des deux journées d'animaux et véhicules.

Budget primitif 1939

Le conseil adopte ensuite à l'unanimité le budget pour 1939.

Valeur du centime : 1938 : 951.08  
1939 : 968.--

dernier!proposi-  
compte! tions

CHAPITRE PREMIER

RECETTES ORDINAIRES

ATTRIBUTIONS SUR DIVERS IMPOTS

1 .. Attribution sur les patentes .....	1.819.--	!	I.493.--
2 - Attrib. fonds commun suppression patente	II.400.--	!	II.400.--
3 - Attrib. sur produit du décime additionnel à l'impôt chiffre d'affaires .....	18.608.36	!	18.000.--
4 - Part de la commune sur le fonds commun des contributions indirectes .....	30.367.96	!	30.000.--
4 bis - Fonds commun taxe sur les autpmobil.	13.600.--	!	13.600.--

CENTIMES ADDITIONNELS AUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

5 - 5 cent. sur contributions foncières et personnelle mobilière .....	3.544.--	!	3.906.--
8 - 382 cent. insuffisance de revenus .....	262.979.--	!	369.776.--
9 - 4 cent. protection santé publique .....		!	3.500.--

Envoyé le 28 dec 1938  
30 dec 38

Envoyé le 28 dec 1939

28 dec 1939  
15 janv 1939



RESSOURCES SPECIALES AUX CHEMINS

11 - 5 cent. C.V.O toutes catégories ....	4.680.--	4.755.--
12 - 3 cent. chemins vicinaux ordinaires	2.808.--	2.353.--
14 taxe vicinale .....	64.551.--	71.524.--

TAXES DIVERSES RECOUVREES EN VERTU DES ROLFS

18 - Taxe sur les chiens .....	12.950.--	13.000.--
24 - Taxe sur les instruments à clavier ....	2.420.--	2.500.--
27 - Taxe à l'habitation .....	86.483.--	90.000.--
Taxe de visite sur les viandes .....	5.213.04	6.500.--

REVENUS DES BIENS COMMUNAUX

43 - Rentes sur l'Etat .....	7.482.60	7.482.60
44 - Rentes sur particuliers .....	449.10	449.10
45 - Intérêts des fonds placés au trésor ....	2.853.47	2.000.--
47 - Location des propriétés communales ....	1.052.--	1.000.--
48 - Excédent de revenu de l'Hospice .....	2.396.48	2.396.48
49 - Produit de la Crèche .....	1.950.--	2.000.--

CIMETIERE ET POMPES FUNEBRES

52 - Produit des concessions .....	16.066.60	20.000.--
54 - Service extérieur des pompes funèbres	4.784.25	5.000.--
58 - Redevance Société Lyonnaise .....		60.000.--
58 - Usage du dépotoir .....	400.--	400.--
59 - Vente de gadoues du dépotoir .....	675.--	700.--
60 - Concession du Marché .....	64.483.--	125.400.--
61 - Redevance Sud-Lumière .....	9.569.20	10.000.--

PRODUITS DIVERS

61 - Produit actes Etat civils et administr.	213.75	2.000.--
62 - Droits revenant sur permis de chasse	1.900.--	2.000.--
63 - Subvention département sapeurs pompiers et matériel incendie .....		379.52
64 - Subv. Etat et départ. dépenses chômage	142.068.01	128.000.--
66 - Location Bureau de la perception .....	720.--	800.--
67 - Avance départ. fonds roulement chômage	10.000.--	10.000.--
69 - Part des communes frais aud. foraines .	350.--	350.--
70 - Produit des cartes étrangers .....	251.71	250.--
71 - Remb. par commune de Bures, Eclairage Bures orsay .....		860.--
72 - Piquet incendie du cinéma .....	750.--	1.000.--
73 - Remb. frais études cours supérieur .....	7.956.75	8.000.--
74 - Avance départ. majorations chômage .....		25.000.--
75 - Redev. Lorin, construc. Chemin rural 15	3.683.--	8.683.--
76 - Redev. Lorin, consom. eau ferme Mondét.	449.44	500.--
77 - Particip. Etat aux services d'intérêt national assurés par les communes ...		31.399.--
Total des Recettes ordinaires .....	806.926.72	1.098.856.70

RECETTES EXTRAORDINAIRES

4 cent. remb. emprunt de	60.000	4.680.--	4.223.86
15 " " "	150.000	14.973.--	14.190.--
50 " " "	800.000	51.471.--	48.314.19
4 " " "	65.000	4.680.--	3.929.03
47 " " "	750.000	47.730.--	45.294.55
14 " " "	221.975.--	14.033.--	13.382.62
74 " " "	1.350.000.--	77.677.--	72.802.46
74 " " "	2.800.--	936.--	188.20
26 " " "	600.000.--	40.050.--	27.965.86
8 " " "	60.000.--		3.882.40
13 " " "	88.174.--		11.980.02
20 " " "	100.225.22		20.000.--
		256.235.--	266.153.19

275 centimes -

Recettes ordinaires :..... 1.098.856.70  
 Recettes extraordinaires 266.153.19  
 -----  
 1.365.009.89

DEPENSES ORDINAIRES

I	- Traitement du secrétaire de la Mairie .....	15.214.--	17.500.--
I bis	- Traitement de l'employée dactylographe ..	7.929.60	9.000.--
2	- Frais de Bureau de la Mairie .....	6.566.50	6.500.--
3	- Imprimés à la charge de la commune .....	172.--	200.--
4	- Conservation des archives .....		1.000.--
9	- Frais de confection des rôles .....	3.382.91	3.600.--
11	- Traitement du receveur municipal .....	603.--	604.--
13	- Traitement de l'appariteur .....		13.200.--
14	- Pensions Richard et Souffleux .....	1.994.60	4.800.--
15	- Frais d'audiences foraines .....	2.114.25	2.400.--
16	- Indemnité chauffage Bureau Gendarmerie .....	200.--	200.--
17	- Salaire du concierge de la Mairie .....	11.308.80	12.200.--
18	- Salaire du Préposé au nettoyage .....	8.064.--	9.800.--
19	- Dotation de la Rosière .....	1.500.--	1.500.--
20	- Indemnité Caissier de la Caisse d'Epargne ..	269.--	300.--
21	- Abonnement publications administratives ....	340.--	350.--
22	- Frais de représentation du Maire .....	6.000.--	10.800.--
23	- Allocation au porteur de dépêches .....	1.200.--	1.200.--
24	- Prolongation ouverture du Bureau de Postes..	2.400.--	3.375.--
25	- Dépenses du téléphone .....	1.762.--	2.500.--
26	- Frais d'entretien des Boîtes aux lettres ...	150.--	150.--
26 ter	- Assurances employés communaux .....	1.026.--	2.500.--

ENTRETIEN DES PROPRIETES COMMUNALES

27	- Entretien de la Mairie .....	13.051.--	10.000.--
28	- Entretien et clôtures des cimetières .....	3.086.--	9.000.--
29	- Contributions sur les biers et revenus com.	2.998.56	3.500.--
30	- Entretien du terrain de jeux .....	1.655.--	1.000.--
31	- Crèche, personnel et fournitures .....	9.043.--	9.500.--
32	- Entretien des bâtiments communaux .....	19.598.--	25.000.--
33	- Assurance reponsabilité civile de la commune	356.--	450.--
34	- Entretien des fontaines puits et mares .....		1.000.--
35	- Assurances bâtiments communaux incendie ...	1.332.--	2.000.--
36	- Entretien des horloges et pendules .....	1.150.--	1.400.--
37	- Achat et entretien matériel incendie .....	5.569.--	6.000.--
38	- Indemnités subdivision sapeurs-pompiers ...	6.855.50	4.000.--
38 bis	- Assurances sapeurs pompiers, pompes ...	463.--	1.200.--
38 ter	- Assurances fautes lourdes pompiers ....		450.--
38/4	- Consommation eau, bâtiments communaux et bornes fontaines .....		28.000.--

ASSISTANCE ET HYGIENE

44	- Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique .....	1.500.--	3.500.--
45	- Inspection sanitaire des tueries .....	5.213.--	6.500.--
46	- Assurances sociales des employés communaux		12.500.--
47	- Allocations familiales d°		12.500.--
47 bis	- Reversement au Bureau de Bienfaisance du Legs Boursier .....	630.--	630.--
47 ter	- Apprentissage de métiers .....	292.--	292.--
47/4	- Passage des nourrissons .....	97.50	100.--
48	- Subvention au Bureau de Bienfaisance .....	44500.--	2.000.--
50	- Dépenses de chômage .....	156.066.60	160.000.--
53	- Emploi du legs Farhat .....	1.080.--	1.080.--
53 bis	- Emploi du legs Salmon .....	425.--	720.--
53 ter	- Emploi du Legs Génétaix .....		440.--
53/4	- Chaussures aux enfants des Ecoles .....	2.440.--	3.000.--

INSTRUCTION PUBLIQUE

54	- Entretien des Ecoles publiques .....	18.851.--	18.000.--
56	- Indemnités de logement aux instituteurs et institutrices .....	12.500.--	14.000.--
57	- Chauffage Mairie, crèche, etc. ....	28.307.--	30.000.--
58	- Mobilier scolaire et matériel enseignem.	1.723.--	2.000.--
59	- Traitement assistance d'hygiène .....	4.761.60	5.100.--
60	- Frais fonctionnement visites médicales ..	204.--	500.--
61	- Traitement professeur Education Physique		3.000.--
62	- Colonies de vacances .....	3.100.--	4.000.--
62 bis	- Bourse scolaire Dunain .....	180.--	200.--
62 ter	- Arbre de Noël; Ecole maternelle .....	200.--	300.--
63	- Achat de livres de prix .....	7.158.--	6.000.--
64	- Subvention à la Caisse des Ecoles .....	2.700.--	10.000.--
65	- Fournitures aux élèves des Ecoles .....	21.815.--	30.000.--
66	- Indemnités aux directeurs et directrices pour cantine scolaire .....	3.047.60	1.400.--
67	- Salaire aide école maternelle .....	6.854.40	8.000.--



42

Budget du Bureau de Bienfaisance 1939

Impositions.

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif du bureau de bienfaisance, tel qu'il a été établi par la commission administrative pour 1939, et dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à 42.557 frs 10.

Le Conseil, vu le projet proposé pour 1939, duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles et ordinaires s'élèvent à la somme de 1.098.856.70 tandis que les recettes ordinaires y compris les 5 centimes ordinaires ne s'élèvent qu'à 540.948.70 à laquelle somme il convient d'ajouter :
1°- Le produit des taxes instituées par la loi du 13 août 1936, soit 105.500.--
2° La taxe vicinale 71.524.--
Soit un total de 717.972.70
En conséquence, il reste à pourvoir à un déficit de 380.884.--

Considérant qu'il sera fait face à une partie de ce déficit au moyen des impositions spéciales ci-après :
4 Protection de la Santé publique 3.500.--
5 centimes ordinaires, pour C.V.O. 4.755.--
3 " extraord. " 2.853.--
soit au total 11.108.--
Considérant qu'en retranchant ladite somme, soit du déficit constaté ci-dessus, il ressort une insuffisance de revenus de 369.776.-- nécessitant une imposition de 382 centimes.

Considérant qu'il y a lieu, d'autre part, de modifier, en tenant compte de la variation de la valeur du centime communal, le montant des impositions extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1939 pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement :

DELIBERE :

Les impositions ordinaires et extraordinaires à comprendre dans les rôles généraux de 1939 sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous :

1°- IMPOSITIONS ORDINAIRES

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include 5 centimes ordinaires (3.906.--), 382 centimes insuffisance de revenus (369.776.--), 5 centimes ordinaires pour chemins vicinaux (4.755.--), 3 centimes extraordinaires pour chemins ruraux (2.853.--), 4 centimes protection de la santé publique (3.500.--), 20 centimes contingents d'assistance (20.000.--).

2°- IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES

Table with 2 columns: Description and Amount. Rows include 4 cent. emprunt de 60.000 frs (4.423.86), 15 cent. " " 150.000 frs (14.190.--), 50 cent. " " 800.000 frs (48.314.19), 4 cent. " " 65.000 frs (3.929.03), 47 cent. " " 750.000 frs (45.294.55), 14 cent. " " 221.975 frs (13.382.62), 74 cent. " " 1.350.000 frs (72/802.46), 1 cent. " " 2.800 frs (188.20), 28 cent. " " 600.000 frs (27.965.86), 5 cent. " " 60.000 frs (3.882.40), 13 cent. " " 88.174 fr (11.980.02).

Envoyé le 26 dec 1938
Reçu le 4 mars 1939

Participation de l'Etat aux services d'intérêt général assurés par les communes en 1938

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. le préfet de Seine et Oise, en date du 16 novembre 1938, concernant l'attribution de la somme allouée par l'Etat pour participation aux services d'intérêt général assurés par les communes en 1938.

Le Conseil,

Considérant que le budget additionnel de 1938 est déjà établi,

Envoyé le 26 dec 1938
Reçu le 4 mars 1939

tout réserve que la subvention sera utilisée au règlement anticipé des dettes d'assistance à l'égard du départ. tenant qui s'élève à 228.110.--

Vote d'un emprunt complémentaire pour la construction du Marché couvert. - Décision de la commission de révision des Marchés.

Envoyé le 28. 12. 1938  
Reçu le 29. 12. 1938  
me qui concerne la révision des marchés est le 11-2-39 (emprunt)

Révision du Marché Delahaye (auto pompe)

Envoyé le 26 dec 1938  
Reçu le 29 dec 1938

Révision des listes électorales  
Envoyé le 26. 12. 1938  
Reçu le 3 Janvier 1939  
Succession de M. Dupont

Envoyé le 26 dec 1938  
Reçu le 30 dec 1938

Bonification d'emprunt construction Marché couvert

Envoyé le 15. 1. 1939  
Reçu le 27. 1. 1939

Achat de cahiers - vote de crédits

Décide d'ouvrir en recettes un crédit de 20.155 frs représentant une participation de 4 frs 91<sup>c</sup> sur 4.099 habitants.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la commission de révision des marchés, en date du 14 octobre 1938, proposant d'accorder les indemnités suivantes pour impuretés, aux entrepreneurs adjudicataires des travaux de construction du Marché couvert:

Cie G <sup>de</sup> de constructions soudées	9.840 frs
S <sup>te</sup> de travaux publics et d'entreprises électriques	11.850 frs
Gaillard Frères	Neant
Cie des Clatines	1.390 frs
Carrez (sieur)	4.365 frs
Soit un total de	
	27.455 frs

Le Conseil accepte à l'unanimité les propositions de la commission de révision des Marchés.

M. le Maire demande de prendre une décision pour le rachat de cette somme aux entrepreneurs.

Le Conseil décide à l'unanimité de contracter un emprunt dans les mêmes délais que celui autorisé par arrêté du 2 novembre 1936 pour construction du Marché couvert.

M. le Maire donne lecture de la décision de la commission de révision des marchés en date du 14 octobre 1938, relative à une demande d'augmentation formulée par les établissements Delahaye pour la fourniture d'un auto pompe.

Le conseil accepte à l'unanimité l'avis de la commission, c'est à dire que la formule appliquée par la société dans la demande ne peut pas jouer étant donné que l'approbation préfectorale a été donnée immédiatement après la signature du marché.

Le Conseil désigne M. Bouteville pour établir les listes électorales de 1939 et M. H. Nantrez et Constant pour juger les réclamations.

M. le Maire informe l'assemblée que M. Dupont étant décédé, c'est sa fille qui a pris la succession, sous la raison sociale: "Ancienne maison Lucien Dupont, L. Dupont, successeur.

Le conseil accepte le remplacement pour l'entretien des bâtiments communaux en 1938.

M. le Maire informe l'assemblée que la bonification accordée sur l'emprunt pour construction du Marché couvert pour 3 ans, sera terminée en 1939.

Le Conseil décide à l'unanimité d'en demander le renouvellement.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à traiter avec la maison Hachette pour la fourniture d'un lot de 11.000 ca-

Legs Salmon - part des  
Sœurs Saint Vincent de  
Paul.

hier, le crédit étant à prendre au budget de 1939 à l'article  
premier pour fournitures scolaires.

M. le Maire donne lecture d'un arrêté de M. le préfet de Seine  
et Oise en date du 3 août 1938, autorisant l'Orphelinat St  
Luzanne d'Orsay à accepter le legs fait par Madame V<sup>ve</sup> Salmon  
née Janfant, suivant testament du 6 avril 1923, et qui consiste  
en une rente annuelle de 300 francs, que l'Orphelinat n'avait pu  
accepter auparavant ne possédant pas la capacité nécessaire.

Le conseil est d'accord pour le versement de la part  
revenant annuellement à l'Orphelinat à partir du jour de  
l'arrêté préfectoral.

Perception du droit des  
faucés

Le conseil approuve à l'unanimité la délibération prise  
par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance  
le 27 novembre 1938, pour la perception du droit des faucés  
par les contributions indirectes à partir du 1 janvier 1939.

Envoyé le 26 déc 1938  
Reçu le 18 - 1 1939  
Rue du Pont de Pierre  
vote de crédits

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 20.000 fr. à  
prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour verse-  
ment à M. Benoît d'un acompte sur les travaux sup-  
plémentaires de la rue du pont de Pierre, ayant fait l'objet  
d'un marché.

Envoyé le 26 déc 1938  
Reçu le 30 déc 1938

Enlèvement des ordures mé-  
nagères - augmentation de  
crédit

Le conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de 3.000 fr.  
du marché passé avec l'entrepreneur chargé de l'enlèvement des  
ordures ménagères, et autorise M. le Maire à faire un avenant  
en ce sens, à partir du 1 janvier 1939.

Envoyé le 26 déc 1938  
Reçu le 31 déc 1938

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17<sup>h</sup> 15

*(Signatures)*  
Maire: *(Signature)*  
Adjoint: *(Signature)*  
M. Bouquin  
M. Moaguer  
M. Blanchet  
M. Desros  
M. Goussier  
M. Courtin

Du 7 Janvier 1939  
Convocation du Conseil Municipal à la Mairie  
d'Orsay, pour le samedi 11 Janvier 1939 à 15 heures, en  
séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les ques-  
tions portées à l'ordre du jour.  
Le Maire

# Reunion du 11 fevrier 1939

Le Conseil municipal s'est reuni le samedi onze fevrier mil neuf cent trente neuf a la mairie d'Orbay, sous la presidence de M. Decauville, Maire.

Etalent presents: M. M. Decauville, Maire, Chartier Deschamps, adjoints, Blanchet, Lercoux, Magnier, Delbis, Fourat Fave, Gausaint, Bouquin, Nautrez, Courtin, Boutoute.

Absents excusés: M. M. Leborgne, Flusin, Lefevre, Lagton, Hennegrave. Absent: M. Croc. Lepré

Le Conseil choisit pour secretaire M. Gausaint, lequel donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion qui est adopte a l'unanimité.

Modification du budget primitif de 1939

Monsieur le Maire informe l'assemblee que le budget primitif de 1939 lui a été retourné par M. le préfet de Seine et Oise, pour prévoir le crédit nécessaire aux dépenses de police qui incombent à la commune en exécution de la loi du 13 novembre 1936.

Pour le moment la dépense à prévoir est celle qui était à la charge de la commune avant la création de la police d'état en 1935.

Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire le même crédit en dépenses, soit 9.600 frs et vote 10 centimes ordinaires remplaçant les centimes inscrits antérieurement pour le traitement du garde champêtre.

Reconnaissance des voies du lotissement "Le Coteau"

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un dossier établi par M. l'ingénieur vicinal, pour le classement dans la voirie urbaine communale des voies du lotissement "Le Coteau"

Le Conseil,

Vu la délibération de l'association syndicale en date du 31 janvier acceptant de faire effectuer le repoudronnage des deux voies du lotissement par les soins de l'entrepreneur de la commune et ce, à titre de complément de la remise en état de ces voies, en vue de leur classement dans la voirie communale.

Vu l'avis favorable donné par la commission des travaux. Décide de classer dans la voirie urbaine publiques les voies du lotissement "Le Coteau"

Le conseil émet un avis favorable à la demande de suris présentée par M. Beaupain Jan, datée 1939, pour études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

*[Signatures: Chartier, Deschamps, Blanchet, Lercoux, Magnier, Delbis, Fourat, Fave, Gausaint, Bouquin, Nautrez, Courtin, Boutoute]*

Demande de suris Beaupain

11 fevrier 39

11 fevrier 39

11 fevrier 39

# Election de la Rosière

## Séance du 12 Mars 1939

Le mardi 7 Mars 1939

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 12 Mars 1939 à 14 heures, à l'effet d'élire la Rosière pour 1939.

Le Maire

Le dimanche matin mil neuf cent trente neuf à quatorze heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Charrier, Leborgne, Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Delleis, Fourat, Favre, Croc, Toussaint, Hemegrave, Bouquin, Nautrez, Coutin, Cuperé

Excusés M. M. Magnier, Pludin, Lefevre, Lagson, Boudoute

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convoqués le 7 Mars 1939 ou répondu à l'appel de leur nom, et qui sont : M. M. le Curé, M. Demouche, Defort, Prou, Prevost, Bertrand.

Après avoir entendu la lecture de l'article 6 du testament de M. Archange relatif à l'élection de la Rosière.

Procède à l'élection de la Rosière pour 1939.

Les femmes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de deux :

N° 1 - Inscription du 27 Février 1939 - Simone PELLETIER domiciliée à ORSAY - 1 rue de Versailles - née à ORSAY, le 8 septembre 1920 - deux frères et une sœur plus jeunes - Orpheline de père, qui était employé de chemin de fer.

Simone Pelletier a été employée comme bonne à tout faire chez M. Gallas, boulanger, 1 rue de Versailles pendant 4 ans jusqu'en Juillet 1938 - actuellement elle suit des cours de steno-dactylographie.

N° 2 - Inscription du 27 Février 1939 - Arlette MIROGLIO domiciliée à l'Orphelinat Ste-Suzanne depuis 1926 - née à Paris (5°) le 14 Février 1920 - a une sœur de 21 ans, également à l'Orphelinat - la mère est décédée et le père remarié

Arlette Miroglio est employée à l'Orphelinat comme bonne à tout faire, surveillante, sans aucun salaire.

Les résultats du scrutin ont donné :  
1° tour : votants, 22 - Majorité 12

10 Mars 39  
21 Mars 39



Mlle Pelletier 12 voix

Mlle Mroglio 10 voix

Mlle Pelletier ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamée rotière pour 1939.

La date du couronnement est fixée au 14 Mai 1939.

Et ont signé les membres présents.

~~Le Maire~~      Le Maire

~~M. Croc~~      M. Croc

~~M. Deschamps~~      M. Deschamps

~~M. Blanchet~~      M. Blanchet

~~M. Lehoucq~~      M. Lehoucq

~~M. Courtois~~      M. Courtois

~~M. Bouquin~~      M. Bouquin

~~M. Faurat~~      M. Faurat

~~M. Fèvre~~      M. Fèvre

~~M. Delle~~      M. Delle

~~M. Dupré~~      M. Dupré

Le Mardi 13 Mars 1939.

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 12 Mars 1939 à 15 heures, en session ordinaire, à effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

### Réunion du 12 Mars 1939

Le conseil municipal s'est réuni le dimanche douze mars mil neuf cent trente neuf, à quinze heures à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Delle, Faurat, Fèvre, Croc, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Naubert, Courtois, Dupré.

Excusés = M. M. Magnier, Plutin, Lefèvre, Caillon, Bouteau.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée à l'unanimité.

M. Croc fait remarquer qu'il a été porté absent, alors qu'il a été empêché par ses obligations de sa profession et demande d'être porté excusé, ce qui est accepté.

Travaux sur chemins vicinaux en 1939

M. le Maire dépose sur le bureau un devis établi par le service vicinal, pour travaux d'établissement d'une bordure et d'un carrouseau avec revêtement en tarmacadam sur vieux pavage entre la rue Georges Clemenceau et le premier front de l'Évette, sur une longueur de 150 mètres; et donne lecture d'une lettre explicative de M. le préfet de Seine et Oise, demandant de soumettre le devis au conseil municipal en vue de son adoption.

Le montant total des ressources dont dispose la petite vicinalité en 1939 à Orsay, est le suivant:

14 Mars 39

Reliquat probable de 1939	8.000 frs
Art. 18 du budget primitif de 1939	33.000.-
Attribution probable sur fonds communs 1939	8.000.-
<u>Total</u>	<u>49.000.-</u>

Certaines opérations telles que les goudronnages d'entretien et les emplois à l'émulsion de bitume sont indispensables.

En ne s'occupant que des parties de chaussées en danger de détérioration il est possible d'établir le programme suivant:

Goudronnage C.V.O. N° 5 = 1.625 m <sup>2</sup> à 3 frs 4.8/3.- net	5.000.-
Emploi à l'émulsion	4.000.-
Devis du C.V.O N° 5 à mettre en adjudication	38.000.-
	<u>47.000.-</u>

Le conseil après en avoir délibéré procède au vote qui donne les résultats suivants: pour 7, contre 9.

Note d'honoraires de M. Pinon

M. le Maire dépose sur le bureau la note des honoraires de M. Pinon, depuis 1931, s'élevant à la somme de 9.606.<sup>50</sup> fr.

Le conseil renvoie ce mémoire à la commission des finances et est d'avis d'inviter M. Pinon à présenter chaque année la note des honoraires qui devraient lui être dus.

Reversement des indemnités au secrétariat administratif

14 Mars 39  
15 Mars 39

Le conseil est d'accord pour renvoyer à la secrétaire de Mairie les indemnités des allocations syndicales, pour le service administratif, encaissées par la commune, et qui se sont élevées en 1936, à 620.<sup>50</sup> fr., en 1937, à 589 fr. 27, en 1938, à 1.009.<sup>50</sup> fr.

10<sup>e</sup> de Receveur

14 Mars 39

Le conseil, considérant qu'en raison des services rendus, il est équitable que les émoluments du receveur municipal, soient augmentés d'un dixième.

Vote, ladite augmentation en faveur de M. Lamati, receveur municipal et décide que la somme nécessaire sera inscrite dans les budgets des exercices 1938 et suivants, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1938.

Affaire automobiles Delahaye

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un recours de la Société des Automobiles Delahaye, devant le conseil de préfecture contre la délibération du Conseil Municipal du 24 décembre 1938.

14 Mars 39

approuvé par M. le préfet de Seine et Oise et ratifiant la dé-  
libération de la commission de revision des Marchés du 17  
octobre 1938.

Le conseil autorise M. le Maire à défendre la commune  
dans cette affaire.

allocations militaires

Assistance médicale gratuite

Assistance aux vieillards

Assistance aux femmes en couches

Deux demandes transmises à M. le préfet.

1 demande admise pour l'année

3 demandes admises

1 demande admise

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10<sup>h</sup>15

~~Georges Leducq~~ ~~Chartier~~ ~~Delbes~~  
~~Henri Courbin~~  
~~Blanchet~~  
~~Jouras~~

### Reunion du 13 Mai 1939

Le treize mai mil neuf cent trente neuf, quinze heures, le conseil municipal  
s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de M. Decauville, Maire

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Chartier, Leborgne, Deschamps  
adjoints, Blanchet, Leraux, Lefèvre, Delbes, Fourat, Favre, Coustaint  
Hermegrand, Bauguin, Nautes, Courbin, Boutant, Dupré.

Excusés : M. M. Croc, Flutin, Lagton, Magnier.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coustaint, lequel donne  
lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à  
l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont  
il veut de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Chretien au sujet  
de la pose de bouches d'incendie, dans la 2<sup>e</sup> partie du lotiste-  
ment du parc d'Orsay. Cette question est renvoyée à la commission  
des travaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Debon, demandant  
la pose d'un bec de gaz dans l'allée du grand Mesnil, cette  
demande est renvoyée à la commission des travaux.

M. le Maire transmet à l'assemblée, une demande de M.  
Eustard, dont le traitement n'avait pu être augmenté, en

lettre Chretien. bouches  
d'incendie

lettre Debon -  
association. Parc Orsay

Traitement de M. Eustard  
chef cantonnier

raison du plafond des cumuls. Ce plafond ayant été élevé à 25.000 frs, par décret-loi du 30 décembre 1938, le conseil est d'accord pour accorder une augmentation, et renvoie la demande à la commission des finances.

Fonds de chômage

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la commission financière de chômage demandant au conseil municipal d'étudier la fermeture du fonds de chômage pendant la période d'été en raison des travaux saisonniers. Après en avoir délibéré, le conseil décide de rester dans le statu-quo.

Démolition de l'Urinoir

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Chartier, demandant au conseil s'il ne serait pas possible d'envisager la démolition de l'urinoir de la place de la Mairie, pour raison d'hygiène et d'esthétique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide la démolition et renvoie à la commission des travaux l'étude d'un jardinet le long du mur.

Habillement des cantonniers

M. le Maire transmet au conseil une proposition de M. Leborgne pour l'achat d'une tenue de toile et d'une casquette pour les cantonniers.

La dépense serait d'environ 2.000 frs.

Après en avoir délibéré le conseil accepte, par 15 voix et 1 abstention.

emprunt de 57.455 frs

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la caisse nationale de crédit au sujet de l'emprunt de 57.455 frs, pour paiement des indemnités allouées aux entrepreneurs ayant pris part à la construction du Marché couvert, pour imprevision.

Le conseil invite M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes un emprunt de 57.455 frs, que la commune est admise à contracter par arrêté préfectoral du 11 février 1939 et dont le remboursement s'effectuera en 30 années au moyen de cinq centimes extraordinaires.

M. le Maire est, en conséquence, habilité par le conseil municipal à signer le traité réglant les modalités de ce prêt, suivant les conditions habituelles de la Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes.

12 Mars 1939  
18 Mars 1939

prix du Gaz

Le conseil prend acte d'une lettre de la Cie du gaz, qui fixe le prix du mètre cube, à 1.84 à partir des relevés d'Avril.

location du terrain Rue de Montcheif

M. le Maire transmet une demande de M. Lion, pour location d'un terrain appartenant à la commune près du viaduc de la route de Montcheif. Le conseil prend acte de cette demande et en renvoie l'étude à la commission des travaux.